

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 24 NOVEMBRE 2022**OBJET :**

2 / OPERATIONS D'INVESTISSEMENT
2.1 – Opérations de création de logements
2.1.2 – Nouvelles études

COMMUNE DE AUBERIVE
RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE EN LOGEMENTS

Délibération n° 2022 072 BUR

3 administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents et 4 administrateurs ont donné pouvoir. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

Ont donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,
- Mme Michelle COLLARD, représentante des locataires, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Michel HUARD,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la restructuration de la brigade de Gendarmerie d'Auberive en logements locatifs sociaux.

La communauté de communes d'Auberive Vingeanne Montsaugeonnais est le maître d'ouvrage pour la construction de la nouvelle brigade de gendarmerie. Le déménagement est prévu en juillet 2023.


La mairie d'Auberive sollicite Hamaris pour que le site libéré soit rénové afin d'offrir des logements.

La surface des planchers est d'environ 750 m² qui est aujourd'hui composée en 2 T3 – 2T4 – 2T5 et les bureaux.

Pièces jointes en annexe : plans

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- ✓ ***D'autoriser le Directeur Général à engager les études de faisabilité commerciales, techniques et financières,***
- ✓ ***Solliciter les agréments et aides financières nécessaires à cette réalisation (Europe, Etat, Conseil Général Départemental de la Haute-Marne, Conseil Régional, Action Logement, EDF, GIP,...),***
- ✓ ***Lancer les consultations réglementaires et attribuer la maîtrise d'œuvre et les services nécessaires,***
- ✓ ***Signer toutes les pièces administratives, techniques, juridiques et financières relatives à cette opération et régler les sommes dues à ce titre.***

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 24 novembre 2022  Le Président Bertrand OLLIVIER

